

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE 19.09.23 De Block - Salles sportives  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Dirk De Block  
Conseiller communal  
Houzeau de Lehaestraat, 20/A000  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 07/12/2023

**Objet : votre question écrite du 19/09/2023 relative aux salles sportives.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-annexé la réponse à votre question écrite du 19/09/2023 relative aux salles sportives.

**1. Concernant les infrastructures sportives qui dépendent du service des Sports :**

Les sites sont ouverts 7/7 – à partir de 07h00/08h00 jusqu' à 22h00.

---> Pour la Piscine Louis Namèche  
Rue Van Kalck, 93 - 1080 Bruxelles

---> Complexe sportif du Sippelberg,  
Avenue Mahatma Gandhi, 5 - 1080 Bruxelles

---> Stade du Verbiest  
Avenue de Roovere, 9 - 1080 Bruxelles

---> Salle Beudin,  
Rue Docteur Charles Beudin, 24 A - 1080 Bruxelles

---> Hall des Sports Amal Amjahid  
Quai du Charbonnage, 86 - 1080 Bruxelles

---> Hall des Sports Muhammad Ali,  
Quai de l'Industrie 31 - 1080 Bruxelles

**2. Concernant les écoles communales néerlandophones :**

Seule l'école Ket & Co dispose d'une salle de sport qui est déjà utilisée par d'autres organisations tous les soirs en dehors des heures de cours. Cette école dispose également d'un concierge depuis le 18/09/2023.

L'école Rainbow dispose d'un gymnase rénové à usage partagé avec l'école 2.

L'école Paloke n'a pas de gymnase ou de salle de sport.

L'école Windroos dispose d'un gymnase partagé avec l'école 1. D'importants travaux de rénovation et de construction sont en cours.

L'école De Knipoog dispose d'un gymnase. Un concierge est présent.

### 3. Concernant les écoles communales francophones :

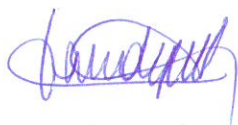
- Ecole 1 : 1 seul gymnase avec utilisation commune avec Windroos ; lourds travaux actuels ; occupations difficiles jours et soirs
- Ecole 2 : 1 seul gymnase - planning complet qui implique en supplément une utilisation des infrastructures sportives communales - occupations par des associations les soirs de la semaine
- Ecole 5 : 1 gymnase et une salle de classe (maternelles)
- Ecole 6 : 1 salle de sport - occupation extérieures certains soirs
- Ecole 7 : 1 seul gymnase
- Ecole 9 : préau - utilisation commune avec l'école 8 (maternelles) - lourds travaux entamés et finition inconnue - occupations impossibles
- Ecole 10 : 1 gymnase partagé - planning complet qui implique une utilisation des infrastructures sportives communales
- Ecole 11 : 1 seul gymnase avec utilisation commune à 3 écoles ! éc12 éc11 Paloke = implique en supplément une utilisation des infrastructures sportives communales - occupations après les heures
- Ecole 13 : préau espace adapté
- Ecole 14 : espace gymnique adapté dans 1 pavillon
- Ecole 16 : préau espace adapté - planning d'occupation les soirs et les week-ends
- Ecole 17 : 1 salle de sport - planning d'occupation tous les soirs et les week-ends
- Ecole 18 : pavillon espace adapté aux maternelles

Pour les occupations en dehors des heures scolaires (semaine et week-end), un planning est déjà établi dans la plupart des écoles pour l'année scolaire.

Pour rappel, chaque local est occupé principalement par les écoles avec du matériel appartenant aux écoles (FR et NL).

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Nathalie Vandeput.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet Gjanaj.

De : Dirk De Block - Conseiller <dirkdeblock.conseiller@ptb.be>

Envoyé : mardi 19 septembre 2023 20:51

Objet : Question écrite sur les salles sportives (dans les écoles ou infrastructure sportive)

Bonjour,

Pourriez-vous faire parvenir aux services (instruction publique NL et FR, et sport) la question suivante:

Quels sont les établissements disposant d'une salle sportive, que ce soit une salle sportive scolaire ou d'une infrastructure sportive?

Quels sont les établissements qui sont accessibles en soirée, quels en weekend, quels seulement en horaire bureau/scolaire?

Merci,

Dirk De Block

